



Compte-rendu du conseil municipal

11 avril 2016

Présents

Françoise Cloteau, Brigitte Organde, Gilles Imbert, Raoul Lévêque, Jean-Louis Francillard, Pascal Peyremorte, Corinne Colucci, Carmelle Pezzani, Alexandra Bailly, Christelle Vial

Excusés

Pascale Bérendès (pouvoir à Gilles Imbert), Antoine Feron (pouvoir à Raoul Lévêque), Petra Perrier (pouvoir à Françoise Cloteau), Thierry Mengeaud (pouvoir à Christelle Vial)

Désignation du secrétaire de séance

Carmelle Pezzani est désignée secrétaire de séance.

Approbation du dernier compte-rendu

Le conseil municipal à l'unanimité approuve le compte-rendu de la précédente réunion du conseil municipal (Annexe 20160321 CR CM).

Modification de l'ordre du jour

Madame le maire précise qu'il est nécessaire d'ajouter une délibération pour pouvoir engager au plus tôt les travaux sur les réseaux d'éclairage public.

Délibérations

D2016-029 – Subventions

Rapporteur : Brigitte Organde

Vu la délibération n°2016-018 du conseil municipal en date du 21 mars 2016 portant sur les subventions aux associations,

Vu la délibération n°2016-020 du conseil municipal en date du 21 mars 2016 ouvrant les crédits au compte 6574,

Vu les demandes de subventions de la Ligue pour la Protection des Oiseaux de l'Isère, du Tichodrome et de l'Union de ski Jarrie-Champ,

Le bureau municipal réuni le 11 avril 2016 propose de modifier ou d'octroyer les subventions comme suit :

	2015	Demandé	Proposé	Vote
LPO	200 €	200 €	200 €	200 €
Le Tichodrome	130 €	130 €	130 €	130 €
USJC	810 €	1350 €	810 €	810 €

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide :

- d'approuver les subventions aux associations ci-dessus,
- d'autoriser madame le maire à verser les subventions.

Le conseil municipal dit que les crédits sont ouverts au compte 6574.

D2016-030 – Avis sur le Plan local d’urbanisme de Pont de Claix

Rapporteur : Françoise Cloteau, maire

Vu l’article L.2121-29 du Code général des collectivités territoriales,

Vu les articles L.123-9, L.123-18 et L.153-33 du Code de l'urbanisme,

Vu la loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles,

Vu la délibération du Conseil municipal de la Ville de Pont de Claix en date du 29 septembre 2011 prescrivant la révision du POS en PLU,

Vu la délibération du Conseil municipal de la Ville de Pont de Claix en date du 18 décembre 2014 visant à prendre acte du débat sur les orientations du Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD),

Vu la délibération du Conseil municipal de la Ville de Pont de Claix en date du 26 février 2015 sollicitant Grenoble Alpes Métropole pour la poursuite de la procédure de révision du POS en PLU,

Vu la délibération du Conseil métropolitain de Grenoble-Alpes Métropole du 3 avril 2015 par laquelle Grenoble Alpes Métropole a donné son accord à la poursuite de la procédure d'élaboration du PLU de Pont-de-Claix,

Vu la présentation du projet de PLU hors séance du Conseil municipal de la Ville de Pont de Claix en date du 17 décembre 2015,

Vu la délibération du Conseil métropolitain de Grenoble Alpes Métropole du 18 décembre 2015 arrêtant le bilan de la concertation et le projet de PLU de la commune de Pont-de-Claix,

Vu le projet de PLU arrêté en Conseil métropolitain du 18 décembre 2015,

Vu le courrier du 15 janvier 2016 de Grenoble-Alpes Métropole de transmission du projet de PLU arrêté et de demande d'avis de la commune sur ce projet,

Considérant qu'il y a lieu que la commune de Champagnier donne son avis sur le projet de PLU arrêté en Conseil métropolitain,

Le conseil municipal, à l’unanimité, décide de donner un avis favorable au projet de Plan Local d'Urbanisme de la commune de Pont-de-Claix arrêté en Conseil métropolitain le 18 décembre 2015.

La commune sera vigilante sur la réalisation concertée des zones économiques et les aménagements mitoyens.

D2016-031 – Représentation aux Pompes Funèbres Intercommunales

Rapporteur : Françoise Cloteau, maire

Madame le Maire propose de désigner un nouveau délégué pour représenter la collectivité au sein de la Société d'économie mixte des pompes funèbres intercommunales de la région Grenobloise dont Champagnier est membre. La SEM PFI a pour mission d’assurer l’ensemble des opérations funéraires confiées par les familles et de gérer des équipements funéraires. Raoul Lévêque est candidat au remplacement de Françoise Cloteau. Madame le Maire propose d’élire Raoul Lévêque.

Le conseil municipal, à l’unanimité, décide d’élire Raoul Lévêque délégué aux Pompes Funèbres intercommunales de la région Grenobloise.

D2016-032 – Travaux sur les réseaux d’éclairage public

Rapporteur : Pascal Peyremorte

Vu la délibération n°292 du Comité syndical du Syndicat des énergies du département de l’Isère (Sedi) du 2 mars 2009 fixant les engagements de la commune,

Vu la délibération n°329 du Comité syndical du Syndicat des énergies du département de l'Isère du 5 juillet 2010 indiquant que la contribution aux frais de maîtrise d'ouvrage sera appelée dès enregistrement de la délibération du conseil municipal,

Vu la délibération n°2015-011 du conseil municipal en date du 30 janvier 2015 d'adhésion de la commune au collège 4 du Syndicat des énergies du département de l'Isère « études générales, mission de réflexion et de prospective dans les domaines connexes à la distribution d'énergie en matière d'éclairage public »,

Vu la proposition du Syndicat des énergies du département de l'Isère intitulée Affaire n°16-283-068 portant sur le programme 2016 de rénovation des réseaux d'éclairage public,

Considérant la nécessité de mettre aux normes dans un premier temps les armoires électriques,

Le bureau municipal soumet l'opération suivante :

Prix de revient prévisionnel TTC	10 865 €
Montant de financements externes	3 656 €
Participation aux frais de maîtrise d'ouvrage du Sedi	310 €
Contribution aux investissements	6 898 €

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de :

- prendre acte de l'avant-projet et du plan de financement prévisionnels de l'opération dont une participation estimée à 7 209 € (frais Sedi + contribution aux investissements),
- prendre acte de l'appel de contribution aux frais de maîtrise d'ouvrage du Sedi pour 310 €.

Décisions du maire

Décision du maire 2016-003

Attribution du marché de maîtrise d'œuvre des travaux de réhabilitation de l'école à l'Atelier F4

La commune a lancé un appel public à la concurrence pour une mission de maîtrise d'œuvre pour les travaux de réhabilitation de l'école.

Sept candidats ont rendu une candidature avant le mercredi 27 janvier 2016 à 12h en mairie. La commission d'appel d'offres a présélectionné trois candidats : l'Atelier F4, Eole et Tabula Rasa. Ils avaient jusqu'au 4 mars 2016 pour rendre une offre.

Les offres ont été analysées et les candidats ont été auditionnés le 7 mars par un jury composé d'élus, accompagnés par le Conseil en architecture, urbanisme et environnement de l'Isère et l'Agence locale de l'énergie et du climat. La commission d'appel d'offres a retenu la proposition de l'Atelier F4 au vu notamment de son expérience en matière de rénovation d'établissements scolaires.

Vu les articles L.2122-22 et L.2122-23 du Code général des collectivités territoriales permettant au conseil municipal de déléguer au maire certaines compétences,

Vu la délibération n°2014-23 du conseil municipal en date du 10 avril 2014 portant sur les délégations consenties à madame le maire par le conseil municipal,

Vu la délibération n°2015-001 du conseil municipal déléguant à madame le maire du pouvoir « de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants lorsqu'ils sont inférieurs aux seuils légaux des MAPA et que les crédits sont inscrits au budget. »

Vu l'analyse des offres,

Madame le maire, sur délégation du conseil municipal :

Article 1 : décide de signer le marché d'étude de programmation urbaine, paysagère, architecturale et économique dans le cadre du développement du village avec le bureau d'études Urba-site.

Article 2 : dit que le montant du marché se répartit comme suit :

- Tranche ferme dont spécifications techniques détaillées (STD) : 12 000 € HT
- Tranche Complémentaire : entre 11,5% et 8,35% du montant des travaux HT
- Mission ordonnancement, pilotage et coordination (OPC) entre 1,2 % à 0,9% du montant des travaux HT.

Article 3 : la directrice générale des services est chargée de l'exécution de la présente décision.

Questions diverses

Travaux des commissions

Affaires générales

Finances

Madame le maire souhaite souligner la forte diminution de la dotation globale de fonctionnement (DGF), dotation forfaitaire (- 76% en 4 ans) : 98 356 € (2013) – 91 698 € (2014) – 49 190 € (2015) - 23 524 € (2016). De même, la dotation de solidarité rurale qui était de 8 629 € en 2014 a été supprimée depuis 2015.

Gestion du personnel

La commune va déployer la suite Libre office sur tous les postes informatiques au gré des remplacements d'ordinateurs ou de versions de logiciels. Une première session de formation au logiciel Libre office Writer est prévu ce vendredi 15 avril.

La commune va mettre un agent technique à disposition à une autre commune à raison de 2 jours par semaine.

La commune valide la demande de stage dans le cadre d'un CAP petite enfance en classe de maternelle.

Enfance, jeunesse, vie associative

Lutte contre le gaspillage alimentaire

Des tests ont été effectués les vendredis 25 mars et 8 avril à la demande de la commission pause méridienne sur les repas à 5 et à 4 composantes. La période de test du dispositif de lutte contre le gaspillage alimentaire est programmée du 10 au 28 mai (4 composantes, grammages moindres pour les maternelles, accommodations différentes /ailé et persillé, diminution du nombre de baguettes de pain, réduction des quantités, communication préalable auprès des enfants et des parents...).

Marché de restauration scolaire

Un projet de cahier des charges va être soumis à la commission pause méridienne afin de renouveler l'appel d'offres du marché de fourniture des repas en liaison froide.

Fonds de développement de la vie associative

Les associations sportives peuvent demander une aide avant le 15 avril.

Cadre de vie

Journée propre

La Métro ne fournit plus le petit matériel. Raoul Lévêque a réservé les bennes et le chauffeur, tandis que Christophe Revol a commandé des sacs poubelles et des gants.

Logements communaux

La commune retravaille le règlement intérieur. Une réunion avec les locataires va être proposée le 2 mai à 20h30.

Maison insalubre

La propriétaire est introuvable. La commune a demandé une évaluation de la propriété à l'Etablissement public foncier local pour l'acquérir et la nettoyer. Le cas échéant, elle lancera une procédure d'expropriation.

Route nouvelle

Le Conseil départemental est intervenu vendredi 8 avril pour remblayer le bas de la route nouvelle, empêcher les décharges sauvages et interdire l'accès aux engins motorisés.

Installation du boulanger

Le boulanger devrait s'installer mi-mai.

Eclairage public

Pour 2016, la commune prévoit la mise aux normes des 12 armoires et l'installation de 12 horloges astronomiques et l'implantation de 21 nouveaux candélabres et 6 luminaires rue du Bourg. Le principe est d'homogénéiser le parc d'éclairage public quartier par quartier en remplaçant progressivement les luminaires par de l'éclairage Led et les poteaux en acier par des mâts en bois. Le Sedi finance 40 % des travaux jusqu'à un montant de travaux de 42 800 € HT en année n+1.

Aménagement et cohésion sociale, action sociale

Plan local d'urbanisme

La commune a rendu ses observations le 6 avril. La commissaire enquêtrice doit prochainement rendre son rapport.

Etude de programmation

Françoise Cloteau, Brigitte Organde, Gilles Imbert, Raoul Lévêque, Corinne Colucci, Jean-Louis Francillard et Carmelle Pezzani ont effectué la hiérarchisation des enjeux le 4 avril.

Analyse des besoins sociaux

Trois communes demandent un stagiaire pour une première analyse des besoins sociaux par l'intermédiaire de l'Union départemental des centres communaux d'action sociale. Champagnier, Brié-et-Angonnes et Vaulnavey le Haut se partageront donc le stagiaire à partir de mi-mai, après ses examens. Une première réunion est prévue le 19 avril à Brié. La commune souhaite avoir la priorité afin que les besoins recensés puissent être pris en compte dans l'étude de programmation.

Compteurs Linky

Une réunion publique contradictoire est en cours de programmation par le CCAS pour le mois de juin.

CCAS

La prochaine réunion du conseil d'administration est fixée au lundi 18 avril à 20h30.

- Accueil de 2 nouveaux membres
- Délibération d'attribution du logement vacant
- Délibération suite à la demande d'aide Coup de pouce
- Choix du traiteur pour le repas des anciens
- Rencontre du CCAS de Pont de Claix
- Avancée de l'analyse des besoins sociaux
- Transport des Anciens

Travaux des organismes partenaires

Voiries et espaces verts

La Métro n'effectuera que 2 passages par an d'élagage des arbres, de fauchage des talus et de désherbage le long des chaussées et espaces publics transférés.

Calendrier des événements

Jeudi 14 avril à 18h30	Commission jeux
Vendredi 15 avril	Préparation de la fête à l'ancienne
Lundi 18 avril à 20h30	Conseil d'administration du CCAS
Jeudi 22 avril à 18h	Commission sentiers
Lundi 25 avril 20h30	Commission travaux
Samedi 30 avril 8h	Journée propre
Lundi 9 mai 20h30	Conseil municipal
Lundi 23 mai	Réunion des associations
Vendredi 3 juin 20h30	Réunion publique « aménagement du village »
Dim. 25 septembre	Fête à l'ancienne

Dates à fixer

?	Commission PEDT
?	Commission pause méridienne
?	Commission vie associative
?	Inauguration de la ruche
?	Inauguration de la boulangerie
?	Réunion publique « compteurs Linky »

Le conseil municipal s'est achevé à 22h50.